

CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL DES CABINETS MEDICAUX
GRILLE DE CLASSIFICATION ET SALAIRES MINIMAUX pour 151H67 MENSUELS
ANNEE 2009

DESIGNATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS	SALAIRE MINIMUM 01.01.2009	SALAIRE MINIMUM 01.07.2009
I. NETTOYAGE ET ENTRETIEN			
1. nettoyage et entretien et éventuellement travaux divers (aides techniques, expédition, petit matériel courses, ramassage)	200	1 360,00 €	1 376,00 €
II. ACCUEIL ET SECRETARIAT			
2. dactylo, standardiste et/ou accueil réception avec ou sans participation à un travail technique	203	1 380,40 €	1 396,64 €
3. secrétaire réceptionniste et notamment accueil, plus standard, plus dactylographie	204	1 387,20 €	1 403,52 €
3a. si en plus, l'une ou les activités suivantes : participation à un travail technique, pratique de la sténo-graphie, tenue de caisse et des livres recettes-dépenses	205	1 394,00 €	1 410,40 €
4. secrétaire médicale diplômée	209	1 421,20 €	1 437,92 €
4a. mêmes fonctions plus comptabilité générale	214	1 455,20 €	1 472,32 €
5. secrétaire de direction	245	1 666,00 €	1 685,60 €
III. PERSONNEL TECHNIQUE			
6a. agent des cabinets utilisant l'imagerie médicale (ACIM)	205	1 394,00 €	1 410,40 €
6b. Manipulateur (trice) radio ayant passé le contrôle des connaissances	217	1 475,60 €	1 492,96 €
6c. manipulateur (trice) radio diplômé (e)	235	1 598,00 €	1 616,80 €
6d. responsable de service	245	1 666,00 €	1 685,60 €
6e. Assistant (e) des cabinets de stomatologie	213	1 448,40 €	1 465,44 €
IV. PERSONNEL SOIGNANT			
7. infirmière	235	1 598,00 €	1 616,80 €
8. kinésithérapeute	235	1 598,00 €	1 616,80 €
9. orthophoniste	235	1 598,00 €	1 616,80 €
10. orthoptiste	235	1 598,00 €	1 616,80 €
11. psychologue	235	1 598,00 €	1 616,80 €
V. PERSONNEL TECHNIQUE DES CABINETS D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES			
12a. technicien Bac F7, F7' ou équivalent (arrêté du 4.11.76 modifié) obligatoire, plus de 2 ans d'ancienneté	220	1 496,00 €	1 513,60 €
12b. technicien titulaire du BTS	235	1 598,00 €	1 616,80 €
12c. technicien niveau BAC + 3 justifiant d'une formation spécifique en technique d'anatomo-cyto-pathologie	260	1 768,00 €	1 788,80 €
12d. technicien responsable de service	265	1 802,00 €	1 823,20 €

Valeur du point au 01.01.2009 : 6,80 €

Valeur du point au 01.07.2009 : 6,88 €